

Le mandat de l'assemblée générale de la FMP au comité de la FMP fut clair:

## Continuez, il faut la FMP

Il faut une force pour défendre les intérêts des médecins en pratique libérale

L'assemblée générale de la FMP a voté des comptes dépassant le budget en raison de dépenses nettement plus élevées que prévu. Les circonstances particulières ayant donné lieu à cette situation extrêmement désagréable pour tout trésorier n'ont absolument pas été critiquées par l'assemblée générale. Le budget équilibré présenté par le trésorier a été adapté par l'assemblée des membres. L'assemblée a augmenté le budget du travail de la FMP pour les intérêts juridiques, politiques et publicitaires. Ces adaptations ont été acceptées à l'unanimité.

Le comité a été clairement mandaté pour défendre bec et ongles l'Ambulatorium Suisse, ce qui signifie la médecine praticienne ambulatoire et les médecins installés dans leur propre cabinet ou en cabinet de groupe, pour rechercher toutes les restrictions et chicanes de toutes parts développées sous le manteau de la «qualité» et de les combattre par tous les moyens, juridiques y

compris. Nous avons tout récemment appris avec consternation que de nombreuses innovations (Tarmed, contrôle de qualité, Trust Centers, etc.) n'apportent en fait pas plus à nous, médecins praticiens, qu'à nos patients de bénéfice notable. Au contraire, elles n'occasionnent que des frais et apportent par ailleurs à nos patients des factures illisibles. Le but visé d'atteindre une meilleure médecine pour nos patients reste en suspens dans l'embrouillamini des prescriptions, et n'a par conséquent pas été touché, comme cela était à prévoir.

Il a donc été clair pour les membres présents à l'assemblée générale: la FMP doit continuer d'exister, même si son principal objectif, la question du titre, a été atteint. Mais il reste encore beaucoup à faire. Soutenez-nous!

*Thomas Zünd  
Trésorier de la FMP*

### Protocole de l'assemblée générale ordinaire de la FMP du 7.4.05 à l'Hotel Bern, Zeughausgasse 9, 3011 Berne

#### 1<sup>ère</sup> partie: affaires statutaires

##### Ordre du jour

**1. Accueil**

La Présidente souhaite la bienvenue aux membres présents et les remercie d'être venus.

**2. Nomination des scrutateurs et du secrétaire**

Sont nommés scrutateur Paul Reichert et secrétaire Thomas Zünd.

**3. Acceptation du protocole de la dernière assemblée générale du 22.4.2004**

Le protocole de l'AG 2004 est accepté sans modification et avec remerciements.

**4. Rapport de la Présidente**

La Présidente présente tout d'abord les activités des groupes de travail: Les psychiatres ont pour la plupart réussi leur examen, il y a beaucoup de départs à la SVPTA (Schweizerischer Verein Psychotherapeutischer Ärzte). Le problème des gynécologues semble résolu: la majorité est intégrée à la SSMG. La Présidente a elle-même beaucoup travaillé, elle a son siège dans plusieurs commissions. Il faut surtout citer le contact avec l'OFSP, où les médecins généralistes peuvent présenter leurs souhaits, le siège à la Commission fédérale de la radioprotection, dans laquelle elle est la seule représentante médicale du secteur ambulatoire. L'ouverture de la Faculté de Médecine générale à l'Université de Bâle a obtenu notre soutien. Et enfin il faut mentionner la mise en fonction de notre site (<http://www.fmp-net.ch/>) en français et en allemand, grâce aux efforts d'Andreas Bürke assisté de J. Widler et d'H.U. Bürke. Plusieurs membres ont eu des problèmes avec la question du titre, qui a pu être résolue avec l'aide de notre juriste.

**5. Acceptation des comptes de l'exercice et du rapport du réviseur**

Le trésorier présente en détail les comptes de l'exercice, qui bouclent avec un déficit de CHF 108'742.20. Mais comme le compte débiteur de l'exercice 2003 doit encore être rempli, le déficit réel n'est pas si extrême. La caisse a encore assez de réserves pour que les activités ne doivent pas être limitées.

Lecture du rapport de l'organe de révision Adiator est donnée, qui confirme que les comptes sont parfaitement tenus et que tout est comptabilisé.

**6. Décharge au comité**

L'assemblée a félicité et remercié le comité pour ses activités. Décharge est donnée au comité.

Continuez, il faut la FMP

## 7. Nomination au comité

Madame Dr méd. Ingrid Wyler a été renommée Présidente à l'unanimité et pour une nouvelle année. Un nouveau membre du comité a été nommé en la personne du Dr méd. H.U. Bürke, et les autres membres, le Dr méd. Rudolf Hohendahl, le Dr méd. Guy Evéquo et le Dr méd. Thomas Zünd (comptable et trésorier), ont été confirmés à leur poste par acclamation.

## 8. Nomination de l'organe de révision

A été nommé comme réviseur des comptes l'organe de révision actuelle Adiutor Fredy Hueber.

## 9. Présentation des activités de l'année 2005

Après que plus de 70 pour-cent des membres aient obtenu leur titre, cette question a perdu sa priorité. L'objectif principal est la défense de l'Ambulatorium Suisse, menacé de manière ciblée par plusieurs puissances. Notre site doit devenir un forum de discussion permettant de traiter les questions qui s'y rapportent. La FMP doit être mieux connue, de même que ses grandes préoccupations. Le comité recherche du sang jeune avec de nouveaux membres, évt un nouveau président.

## 10. Acceptation du budget et des cotisations

Le trésorier présente un budget équilibré, mais dans lequel il a fallu faire des économies aussi catégoriques que douloureuses dans les activités. Ce qui est nettement refusé par l'assemblée. Les restrictions pour la communication, le juriste et le comité notamment ont été refusées. Un déficit de CHF 65'000.-- est une nouvelle fois accepté.

## 11. Divers

P. Reichert recommande de publier un programme en 10 points dans les cantons, tenant également clairement compte des besoins des patients vis-à-vis de nous, médecins généralistes.

## 2<sup>e</sup> partie: sujet politique

Table ronde: corset de qualité de la FMH contre liberté de contracter

En raison de l'absence de personnalités de l'OFAS, de la FMH, de la SSMG, de la SSMI et de la SSP, excusées, ce thème brûlant a été introduit par le remarquable exposé de notre juriste, D. Staffelbach, qui en a assuré la modération. La discussion a été animée.

## Protocole de l'assemblée générale de la FMP section de Zurich du 7.4.05 à 13 h 30 à l'Hotel Bern, Zeughausgasse 9, 3011 Berne

### 1. Accueil

La Présidente de la FMP Suisse souhaite la bienvenue aux membres présents. Elle excuse l'absence de l'ancien président de la section de Zurich, qui a dû abandonner son poste pour cause de maladie. Son successeur ad intérim, H.U. Bürke, a été nommé président de la section de Zurich par le comité de la FMP. Il est à son poste depuis environ 6 mois et assume la présidence de l'assemblée générale.

### 2. Nomination des scrutateurs et du secrétaire

Sont nommés scrutateur Paul Reichert et secrétaire Thomas Zünd.

### 3. Acceptation du protocole de la dernière assemblée générale du 25.11.03

Le protocole de l'AG 2003 est accepté sans modification et avec remerciements.

### 4. Rapport du Président

Bien que depuis peu en fonction, le Président a déjà pu développer de nombreuses activités. Il a participé à l'élection du Dr de Haller à la séance de la Chambre médicale, à la Conférence des Présidents du Canton de Zurich, à 3 assemblées des délégués et à 4 séances du comité de la FMP. Il a ainsi contribué à la politique professionnelle dans le Canton de Zurich.

### 5. Acceptation des comptes et du rapport du vérificateur

La caisse n'a pas beaucoup de mouvements, car tous les paiements sont réglés par la FMP Suisse. Le vérificateur des comptes de la FMP Suisse confirme par écrit cet état de fait.

### 6. Décharge au comité

Décharge est donnée au comité avec remerciements pour les services rendus.

### 7. Acceptation du budget et des cotisations

Aucun budget n'a été établi, aucune cotisation n'a été demandée.

### 8. Nominations:

- a. Président: Dr méd. H.U. Bürke
- b. Membres du comité: Dr méd. Ingrid Wyler  
Dr méd. Rudolf Hohendahl  
Dr méd. Thomas Zünd, comptable et trésorier
- c. Contrôleur des comptes: Fa. Adiutor Fredy Hueber

### 9. Divers: Aucun

Die deutsche Fassung erschien im letzten Heft.

## Die DMA (Direkte Medikamenten-Abgabe) in der Arztpraxis muss bleiben!

Erster Newsletter an die Mitglieder der FMP Sektion Zürich und alle Bewilligungsinhaber der DMA in Zürich und Winterthur

**Die FMP ruft alle Ärztinnen und Ärzte, die 1998 die Bewilligung zur DMA in den Städten Zürich und Winterthur erhalten haben, auf, sich gegen den Widerruf zu wehren!**

Liebe Kolleginnen und Kollegen

Mit Urteil vom 26.2.1998 erklärte das Verwaltungsgericht des Kantons Zürich das Verbot der DMA in den Städten Zürich und Winterthur für ungültig. Der Regierungsrat des Kantons Zürich hat daraufhin das Bewilligungsverfahren für die DMA in den

Städten Zürich und Winterthur in Gang gesetzt und 87 Bewilligungen ausgesprochen. Wegen des Einspruches der Apotheker wurde das damals laufende Bewilligungsverfahren vorzeitig gestoppt, und die weiteren bereits eingereichten Gesuche wurden «auf Eis» gelegt beziehungsweise nicht mehr weiter bearbeitet. Die Bewilligung zur DMA wurde damals befristet ausgesprochen bis zu einem allfälligen Widerruf des Urteils des Verwaltungsgerichts durch das Bundesgericht oder durch das Inkrafttreten neuer einschränkender gesetzlicher Bestimmungen durch das Gesundheitsgesetz.

### Beitrittserklärung/Mutationsblatt

Name \_\_\_\_\_  
Vorname \_\_\_\_\_  
Geburtsdatum \_\_\_\_\_

Adresse	Praxis	Privat
Strasse	_____	_____
PLZ/Ort	_____	_____
Tel.	_____	_____
Fax	_____	_____
E-Mail	_____	_____

Spezialität:  Allgemeinmedizin  Innere Medizin  Psychiatrie  Pädiatrie  Gynäkologie  andere: \_\_\_\_\_

Dr.-Titel:  ja  nein Eidgenössisches Diplom seit \_\_\_\_\_ Eigene Praxis seit \_\_\_\_\_

Mitglied bei standespolitischer Organisation:  FMH  Ärztesgesellschaft des Kantons: \_\_\_\_\_

SGAM  SGIM  SGP  SVPTA  SGPP  Gyn. + Geburtshilfe  andere: \_\_\_\_\_

Hätten Sie Interesse an einer standespolitischen Tätigkeit?  ja  nein Wenn ja, in welchem Bereich: \_\_\_\_\_

Würden Sie als aktives Mitglied der FMP mitarbeiten:  im Vorstand  in einer Arbeitsgruppe  bei sonstigen Aufgaben

Ort und Datum: \_\_\_\_\_

Unterschrift: \_\_\_\_\_

Bitte einsenden an: A. Benyamini, FMP-Sekretariat, Letzacherstrasse 37, 8117 Fällanden

Tel. 01-825 26 55, Fax 01-825 21 50, E-Mail: benyamini@dia1.eunet.ch

## Die DMA (Direkte Medikamenten-Abgabe) in der Arztpraxis muss bleiben!

Entgegen der Behauptung der Apotheker sind beide Bedingungen *nicht* eingetreten. Das neuste Bundesgerichtsurteil betrifft nämlich nicht den Entscheid des Verwaltungsgerichts, sondern allein die regierungsrätliche Verordnung. Diese ist damit zwar ausser Kraft gesetzt worden, es besteht aber immer noch dieselbe Rechtslage wie vor der regierungsrätlichen Verordnung: Das Urteil des Verwaltungsgerichts vom 26.2.1998 ist *nicht* aufgehoben, und es wurde auch kein neues Gesundheitsgesetz erlassen.

### **Es ist somit sinnvoll, einen allfälligen Widerruf der Bewilligung der DMA anzufechten!**

In der Beurteilung der zurzeit geltenden Rechtslage empfehlen die juristischen Berater der FMP, einen allfälligen Widerruf anzufechten. Auch die Ärztesgesellschaft des Kantons Zürich (AGZ) hat all ihren betroffenen Mitgliedern mit DMA empfohlen, bei der Heilmittelkontrolle vorsorglich eine so genannte rekursfähige Verfügung zu verlangen.

### **Die FMP empfiehlt allen Betroffenen, auf keinen Fall «klein beizugeben»!**

Die FMP steht für die freie ambulante Praxis ein. Die FMP akzeptiert nicht, dass bei sinkenden Einkommen der Ärzteschaft durch Branchenschutz die hohen Gewinne der Apotheken und ihrer Grossverteiler staatlichen Schutz bekommen sollen. Wir sind für einen freien Wettbewerb in der freien Arztpraxis – auch in der Medikamentenabgabe:

Mehr zu den Zielen der FMP unter: [www.fmpnet.ch](http://www.fmpnet.ch)

### **Der Patient und die Patientin sollen entscheiden können, wo sie die Medikamente beziehen wollen, nicht der Staat.**

Die FMP wird in enger Zusammenarbeit mit der AGZ jedes ihrer Mitglieder unterstützen. Wir werden sowohl juristisch wie politisch für einen freien Markt in der Medikamentenabgabe, ohne Restriktionen für Ärztinnen und Ärzte, eintreten. Damit nicht jeder und jede selber die notwendigen Abklärungen vornehmen muss und alle über die weiteren nächsten Schritte stetig informiert sind, werden wir euch regelmässig brieflich kontaktieren.



*Mit freundlichen Grüssen  
Dr. med. Hans-Ulrich Bürke  
Präsident FMP Sektion Zürich*

*PS: Der Anmeldungs-Talon soll zu einer FMP-Mitgliedschaft ermuntern, denn die FMP setzt sich ein für aktive und unabhängige Ärztinnen und Ärzte.*

La version française suivra dans le prochain numéro.